

Zeitschrift: Cahiers d'archéologie romande
Herausgeber: Bibliothèque Historique Vaudoise
Band: 35 (1987)

Artikel: Dufour refuse d'attaquer le Valais
Autor: Reverdin, Olivier
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-835502>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DUFOUR REFUSE D'ATTAQUER LE VALAIS

par Olivier Reverdin

Le texte qu'on va lire n'a pas la prétention de relater de manière critique les événements qui ont marqué, en novembre 1847, la garde montée sur les rives du Rhône par les troupes fédérales et vaudoises d'une part, les troupes valaisannes de l'autre. Il faudrait, pour cela, reprendre l'examen des archives fédérales, vaudoises et valaisannes et de quelques archives privées, dépouiller la presse, étudier les récits publiés par les témoins. N'en ayant pas le loisir — ni la compétence — et cédant aux instances d'amis du Valais, je me suis cantonné dans un travail beaucoup plus modeste: la présentation d'un dossier couleur rose, intitulé *Affaires du Valais*, que le Général Dufour a constitué au lendemain de la Guerre du Sonderbund¹.

Qui ouvre ce dossier, tombe sur une note ainsi libellée: *On trouvera dans ce pli la preuve des embarras causés au Commandant en Chef par le Commandant de la 1^{re} Division de l'armée et par l'esprit que manifestait une partie du personnel de cette Division*².

Le divisionnaire incriminé, c'est le colonel Louis Rilliet-de Constant: un aristocrate fougueux et ambitieux, qui militait alors dans les rangs du parti radical genevois, dont il était un des chefs; il avait été dans la mouvance de James Fazy qui, peu à peu, l'avait assez sournoisement écarté des affaires, sans toutefois pouvoir empêcher qu'il ne soit, en 1847, un des deux députés de Genève à la Diète³. Dufour, qui était fils d'un membre du Tribunal révolutionnaire, avait suivi une trajectoire politique opposée, tenant d'un libéralisme modéré, il était ami de la conciliation. Les deux hommes éprouvaient l'un pour l'autre une vive antipathie. Rilliet, qui n'aurait pas refusé d'être élu général si on le lui avait demandé — il ambitionnait ce rôle — est un des rares députés qui n'ont pas voté pour Dufour. Il n'est pas inutile de préciser ce qui précède pour interpréter les documents dont il va être question.

Dans les Archives Dufour figurent deux recueils de correspondance, le premier n'étant que le brouillon du second. Sur les 198 lettres adressées par Dufour, du 20 octobre 1847 au 15 février 1848, à ses subordonnés, aux autorités civiles fédérales et cantonales et à des particuliers, il n'y en a pas moins de 23 — une sur neuf — dont le destinataire est Rilliet. Cela s'explique, certes, par le rôle que la première division a joué lors de l'attaque contre Fribourg, par les désordres qui se sont produits dans cette ville lorsque les troupes fédérales l'ont occupée et par «l'affaire du Valais»; mais cela s'explique aussi par les craintes que Dufour nourrissait à l'égard du comportement de son subordonné!

Il est maintenant temps d'examiner une à une les pièces contenues dans le dossier rose. Nous les prendrons dans l'ordre chronologique.

La première est une copie, de la main de Dufour, des ordres donnés le 8 novembre, par Rilliet, au colonel Louis Nicollier, commandant de la 4^e brigade. Formée de troupes vaudoises, cette brigade avait reçu mandat d'*observer* le comportement des Valaisans. Elle était disloquée entre Villeneuve et Lavey; son quartier général était à Aigle. Rilliet se dit conscient de *l'esprit d'indépendance qui a toujours animé ce corps*. Il déclare *repousser toute responsabilité de ce qui a pu se faire jusqu'à présent, responsabilité qu'il laisse tout entière à qui de droit*.

Cette réserve faite, Rilliet donne ses ordres: *Si les Valaisans font une attaque et que vous la repoussiez, prenez immédiatement l'offensive*⁴, *attaquez fortement à Chessel*⁵ *d'une part; et, de l'autre, faites filer une colonne derrière Bex, passez le Rhône aux bains de Lavey, jetez un corps d'observation sur la hauteur du bois noir, et, avec votre force principale, attaquez vigoureusement St. Maurice, emparez-vous de l'Abbaye pour avoir une garantie... Si nous entrons à Frybourg, n'hésitez pas à prendre l'offensive pour profiter de notre succès... Si nous sommes repoussés, prenez aussi l'offensive pour empêcher Kalbermatten de la prendre de son côté*.

Au dos de la copie, Dufour a noté: *Que de réflexions doit suggérer cet ordre quand on sait que la Brigade Nicollier n'a été organisée qu'en vue d'observer et d'occuper le long du Rhône une position exclusivement défensive*⁶.

Dufour note encore *que lui, Commandant en chef, n'a jamais été prévenu que des ordres d'attaque si positifs eussent été donnés par son Lieutenant! Comment celui-ci pouvait-il se plaindre de l'esprit d'indépendance qu'il avait remarqué dans la Brigade quand lui même agissait comme s'il n'eut pas un chef de qui il devait recevoir des ordres, ou du moins un consentement, pour une chose aussi sérieuse que l'attaque d'un Canton?*

Ce premier document éclaire déjà tout le débat:

L'intention de Dufour est claire: faire tomber Fribourg; concentrer la plus grande partie de ses forces contre Lucerne, qui était la «capitale» du Sonderbund; observer sur les frontières valaisannes, au Val Bedretto, au Pas de Cheville et dans le Chablais vaudois, une attitude *purement défensive* (l'expression est de lui), persuadé qu'il était que le Valais, resté seul en lice, capitulerait sans qu'il fût nécessaire de l'attaquer.

Les intentions du gouvernement vaudois «imbu des principes du radicalisme», des bataillons en surnombre qu'il avait mobilisés, des volontaires et des réfugiés valaisans qui affluaient dans le Chablais, c'était d'attaquer le Valais le plus rapidement possible et de le contraindre par les armes à capituler⁷.

Face au zèle agressif et doctrinaire des Vaudois, qui a l'appui de Louis Rilliet, commandant de la 1^{re} division, la ferme volonté de Dufour: temporiser, éviter de faire couler le sang confédéré.

Les instructions données par Dufour au colonel Luvini, commandant de la 6^e division, confirment ce qui précède. Le 5 novembre, quand la guerre est décidée, il lui demande d'*inquiéter les Valaisans*, d'occuper si possible le Val d'Urseren (par lequel le Valais et les cantons primitifs peuvent communiquer), et, au demeurant, de *rester sur la défensive*.

Le lendemain, ces instructions sont modifiées, les Uranais (que Dufour appelle les Urniens) ayant occupé préventivement le Val d'Urseren, Luvini se contentera de tenir fermement Airolo et Faido, de surveiller le Val Bedretto et de *tenir l'ennemi en échec* en faisant *craindre une attaque au Gothard*. Il ajoute: *Faites reconnaître le passage de la Nüfenen et tâchez d'être bien informé de ce qui se passe en Valais*. Avait-il des doutes sur la fermeté des troupes confiées à Luvini? C'est probable. Le fait est qu'il termine sa lettre par ces mots: *tenez bonne contenance en Léventine*.

Le 15 novembre, l'ordre formel est intimé à Luvini de rester sur la défensive. C'est, précise Dufour, *le seul rôle à jouer pour le moment*.

On sait que les troupes de Luvini se sont laissé bousculer par celles du Sonderbund, formées pour l'essentiel d'Uranais et de Valaisans. Le bruit ayant couru que le Général de Salis avait été blessé dans les combats livrés en Léventine, Dufour estime qu'il ne s'agit que d'une *affaire d'avant-poste, où le commandant en chef n'avait rien à faire*. Au demeurant, il donne l'ordre à Luvini de réoccuper Airolo *pour faire craindre aux Valaisans une attaque par la Nüfenen*. On notera la nuance: l'ordre n'est pas d'attaquer, mais de faire craindre une attaque.

Les ordres donnés sont clairs, et Luvini s'y est tenu. La stratégie de Dufour ne consiste pas à attaquer le Valais, mais seulement, par une attitude purement défensive, à le tenir en respect jusqu'à ce que la décision intervienne ailleurs, en l'occurrence à Fribourg, puis à Lucerne.

Le 14 novembre, Fribourg tombait; le 24, c'était le tour de Lucerne. Zoug n'avait pas attendu pour capituler (le 23). Les Waldstätten se soumirent à leur tour. Il ne restait que le Valais!

Reprenons le dossier rose.

Le 19 novembre, les officiers des compagnies de volontaires du district d'Aigle, *compagnies dont l'effectif est d'environ onze cents hommes*, adressaient au commandant en chef une supplique admirablement calligraphiée. Sept capitaines et seize lieutenants, dont quelques-uns ont des noms valaisans, l'avaient signée. Que demandaient-ils? En substance ceci: *hâtez l'expédition qui naturellement devra avoir lieu contre cette fraction du Sonderbund*⁸. Ils précisent: *L'exaspération existant contre le Valais est telle que les Officiers, soit des Volontaires soit des Troupes Fédérales ont de la peine à contenir leurs subordonnés*. Soucieux, disent-ils, de prévenir un conflit qui éclaterait de manière irrégulière, *ils ont résolu aujourd'hui, en Assemblée générale, de solliciter des ordres de votre part pour que l'attaque du Valais se fasse le plus promptement possible*. In cauda, une fleur de rhétorique: les officiers signataires de la lettre *ont l'honneur de vous offrir leurs bras et leur vie pour le succès de l'entreprise que vous avez si bien commencée*.

Ce texte parle de lui-même. Il est le fidèle miroir de l'état d'exaltation — et aussi d'exaspération — des militaires concentrés fort malencontreusement dans la région de Bex et d'Aigle. Ils sont animés

d'un esprit de croisade. Les réfugiés valaisans contribuent à les exciter. Ils veulent en découdre, venger la défaite des troupes de la «Jeune Suisse» au Trient le 20 mai 1844, reprendre contre les conservateurs, les Haut-Valaisans, Kalbermatten, la lutte interrompue trois ans auparavant!

La situation est à tel point explosive que le colonel Louis Nicollier, commandant de la 4^e brigade, prend sur lui de s'adresser confidentiellement, le 20 novembre, au Général sans passer par la voie de service⁹. Il *ressent le besoin*, dit-il, de mettre Dufour au courant de ce qui se passe, et qui lui paraît fort inquiétant. Il craint le pire. Qu'on en juge plutôt:

*Les réfugiés valaisans casernés ici ont augmenté, ces jours derniers, leur nombre d'une manière notable[;] ils sont **impatients** de rentrer chez eux ce qui se comprend. Ils ont réussi, je le crois, à **persuader Monsieur le Colonel Rilliet que rien n'était plus facile que d'entrer en Valais** et qu'à l'arrivée des troupes fédérales les patriotes se joindraient et les autres se dissiperait. En attendant ils sont au nombre et **6 à 7000 échelonnés** outre Rhône, d'Evionnaz jusqu'à Vouvry.*

Dans la marge, Dufour a noté au crayon: *C'est de cela qu'il faut se méfier*, en face des mots *rien n'est plus facile*, et il y a peut-être quelque exagération mais il faut toujours supposer l'ennemi plus fort qu'il n'est en face des mots de 6 à 7000.

Nicollier écrit ensuite qu'il a reçu du colonel Rilliet des *directives générales qui, sans être des ordres formels d'attaquer, pouvaient me laisser dans le doute*. On a vu que ces directives n'envisageaient qu'une solution: l'offensive contre le Valais.

La suite de la lettre est plus inquiétante encore: *des Membres du Conseil d'Etat de Vaud sont venus m'engager à **prendre l'offensive** à laquelle me poussent aussi les réfugiés Valaisans*. En marge, Dufour se borne à écrire *quelle insanité!* Ce n'est pas là son langage habituel; il formule ainsi sa pensée sous le coup de l'indignation.

La lettre continue ainsi: *Persuadé, mon Général, que cette attaque du Valais (...) n'est pas dans les vues du Conseil fédéral de la guerre et du Commandant en chef de l'armée, je prends sur moi de vous mettre **confidentiellement** au courant de ces circonstances*.

Ce qui suit montre que Nicollier a su percer les intentions du Général: *Quand je considère le développement considérable de forces qui ont été mobilisées pour occuper Fribourg — et cela en vue d'épargner l'effusion de sang, je ne puis comprendre que je sois appelé à entrer en Valais avec 4000 hommes de réserve, pères de famille, tous Vaudois (...). Une entreprise de ce genre ressemblerait plus à une **échauffourée de Corps francs** qu'à un mouvement raisonné de troupes régulières*.

Au demeurant, Nicollier, qui craint qu'une attaque ne se produise sans qu'il l'ait ordonnée et sans qu'il puisse la contrôler, dit en guise de conclusion le fond de sa pensée: *Si vous jugez qu'il y ait lieu à [sic!] occuper le Valais, ce que je crois nécessaire dans les circonstances actuelles [il faut que] cette occupation se fasse par des troupes fédérales **de divers cantons en nombre suffisant** avec un plan d'opération **discuté et bien arrêté** et non pas avec 4000 hommes de réserve tous du même canton et du même coin de pays*. Dufour note en marge que *c'est juste* et il précise *J'ai envoyé à cet effet la Brigade Egloff que Mr Rilliet a cru pouvoir renvoyer*.

Il est évident qu'en prévenant Dufour du malheur qui risquait fort de se produire, Nicollier a rendu un grand service au pays.

La pièce suivante, par ordre chronologique, dans le dossier rose, est un «extrait d'une lettre de Mr le Colonel Barman», du 20 novembre, adressée selon toute vraisemblance au Colonel Rilliet. Barman était Valaisan et réagissait en Valaisan, et, plus précisément, en radical valaisan. Selon lui, *rien de **plus facile que d'occuper le Bois-noir et faire poser les armes à la garnison de St. Maurice** composée des meilleurs carabiniers du Valais (pas si facile, note Dufour)*. Constatant que Nicollier refuse d'attaquer, il s'écrie: *Si je n'avais pas le brassard fédéral au bras, **je le forcerais bien à agir***. (De quel droit? demande Dufour dans la marge). La conclusion de Barman est proprement ahurissante: *Demain Grand Conseil à St. Maurice, **nous tremblons qu'il ne se rende sans coup férir, dans le but de se maintenir***. — *Vous voulez donc à tout prix un engagement?*, lui répond Dufour dans la marge.

On l'a vu — et la chose est notoire: des membres du gouvernement vaudois se trouvaient sur place et poussaient à l'attaque. Dufour a conservé la copie d'une lettre de leur président, Louis Blanchenay, au Colonel Rilliet. Ce document témoigne du grand désordre qui régnait alors dans les esprits, aussi bien chez les civils que chez les militaires. On en a d'autres témoignages. Notamment les *Journaux de route* d'Urbain Olivier qui écrit: «Les ardents veulent absolument qu'on attaque le Valais (...). Monsieur Nicollier, notre chef, ne veut pas entendre parler d'attaque avec des troupes de

réserve uniquement. On craint qu'il ne soit débordé et qu'on nous jette en Valais, sans ordre du Général Dufour et sans plan d'opération»¹⁰.

Blanchenay était donc à Aigle le 22 novembre. Il constate la démoralisation qui s'est emparée de plusieurs des bataillons (imprudemment levés par le gouvernement vaudois) qui occupaient le Chablais, et qu'on avait commencé à licencier¹¹. *Les bataillons stationnés à Vevey ont l'air, dit-il, des mieux disposés. Leur chef, Mr Monnier, quoique très-modéré en politique, paraît animé du meilleur esprit et ne reculerait pas devant l'idée d'une attaque du Valais.* Blanchenay conclut en affirmant qu'on attendra l'arrivée des troupes fédérales pour commencer l'attaque.

Cette lettre, que Dufour n'a pas annotée (il s'est borné à souligner quelques passages et à tracer des croix dans les marges) n'est pas celle d'un «va-t-en-guerre»; mais la seule hypothèse qu'envisage Blanchenay, c'est l'attaque du Valais; il demande toutefois qu'on prenne des précautions.

Le lendemain, soit le 23 novembre, Rilliet adresse de Fribourg au général Dufour une lettre entièrement de sa main, mais qu'il omet de signer! L'original s'en trouve dans le dossier rose. Rilliet commence par s'en prendre au *mauvais commandement de Mr Nicollier*, dont les troupes sont démoralisées. Le colonel Rilliet a, en outre, renvoyé en Gruyère un bataillon argovien et il a pris sur lui de donner à un bataillon genevois, que Dufour lui avait fait attribuer, l'ordre de se rendre en bateau à Lausanne. *Contre mon ordre itérativement répété* note Dufour.

D'autres dispositions prises par Rilliet mécontentent Dufour, à en juger par les notes marginales. Le document prend figure de dialogue.

Rilliet: *Je pense qu'il y aura lieu si je ne reçois aucun ordre de votre part contraire, de faire les meilleures dispositions pour débusquer les Valaisans.*

Dufour: *Non, trois fois non.*

(Rilliet (après avoir exposé son plan opérationnel¹²): *Je ferai précéder le tout d'une sommation d'évacuer le pays jusqu'à et y compris Sion et de se déclarer séparé du Sonderbund. Si l'affaire du Valais réussit...*

Dufour: *idée fixe...*

Nouvelle lettre de Rilliet le 26 (entre temps, le 24, Lucerne avait capitulé), datée d'Aigle, dont Dufour a également conservé et annoté l'original. C'est une lettre dictée à un secrétaire, dont seuls la signature et un post-scriptum sont de la main de Rilliet¹³.

L'impatience grandit chez le commandant de la 1^{re} division, qui se trouve maintenant à Aigle. Il a mis en place son dispositif pour l'attaque du Valais. Il a sous ses ordres huit mille hommes des différentes armes *tous bien disposés et prêts à combattre.* En face, 4 à 5000 Valaisans *plus ou moins démoralisés par la prise de Fribourg, celle de Zoug et celle de Lucerne, et tout indique qu'elles doivent s'attendre à d'assez nombreuses défections lors de l'entrée des troupes fédérales.* Dufour a noté en marge: *erreur manifeste les troupes Val. sont plus nombreuses.*

Rilliet poursuit: *Dans cet état de chose, je crois qu'il importe de commencer les opérations contre le Valais sans ultérieur délai.*

Dufour répond en marge: *Non; il faut attendre, les bénéfices du temps sont pour nous.*

Rilliet reprend: Tous les officiers qu'il a sous ses ordres et les subordonnés du Colonel Nicollier sont *pénétrés de la conviction que le moment d'agir est venu.* Face à cette affirmation et aux arguments donnés pour l'étayer, Dufour se borne à noter dans la marge: *il faut cependant attendre.*

Rilliet continue à argumenter et conclut: *Je vous prie donc derechef, mon Général, de me délier les mains.*

Réponse cinglante de Dufour, dans la marge: *Non, dix fois non. Quelle impatience!*

De Lucerne, le 28, Dufour fait parvenir en deux exemplaires, *par la Furca et directement par estafette* une sommation au gouvernement valaisan dont voici le texte¹⁴:

Désireux de vous épargner les conséquences fatales d'une attaque contre votre Canton, je viens mettre sous vos yeux le véritable état des choses, et vous offrir les mêmes conditions qu'aux autres Etats de l'alliance séparée.

Vous connaissez déjà la soumission de Frybourg, de Lucerne et de Zug. Mais ce que vous ignorez peut être encore c'est que les Etats d'Unterwald, Schwyz et Uri ont successivement signé avec moi les conventions en vertu desquelles les troupes fédérales doivent y entrer pacifiquement, et les occuper jusqu'à ce que tout soit réglé par les Représentants fédéraux.

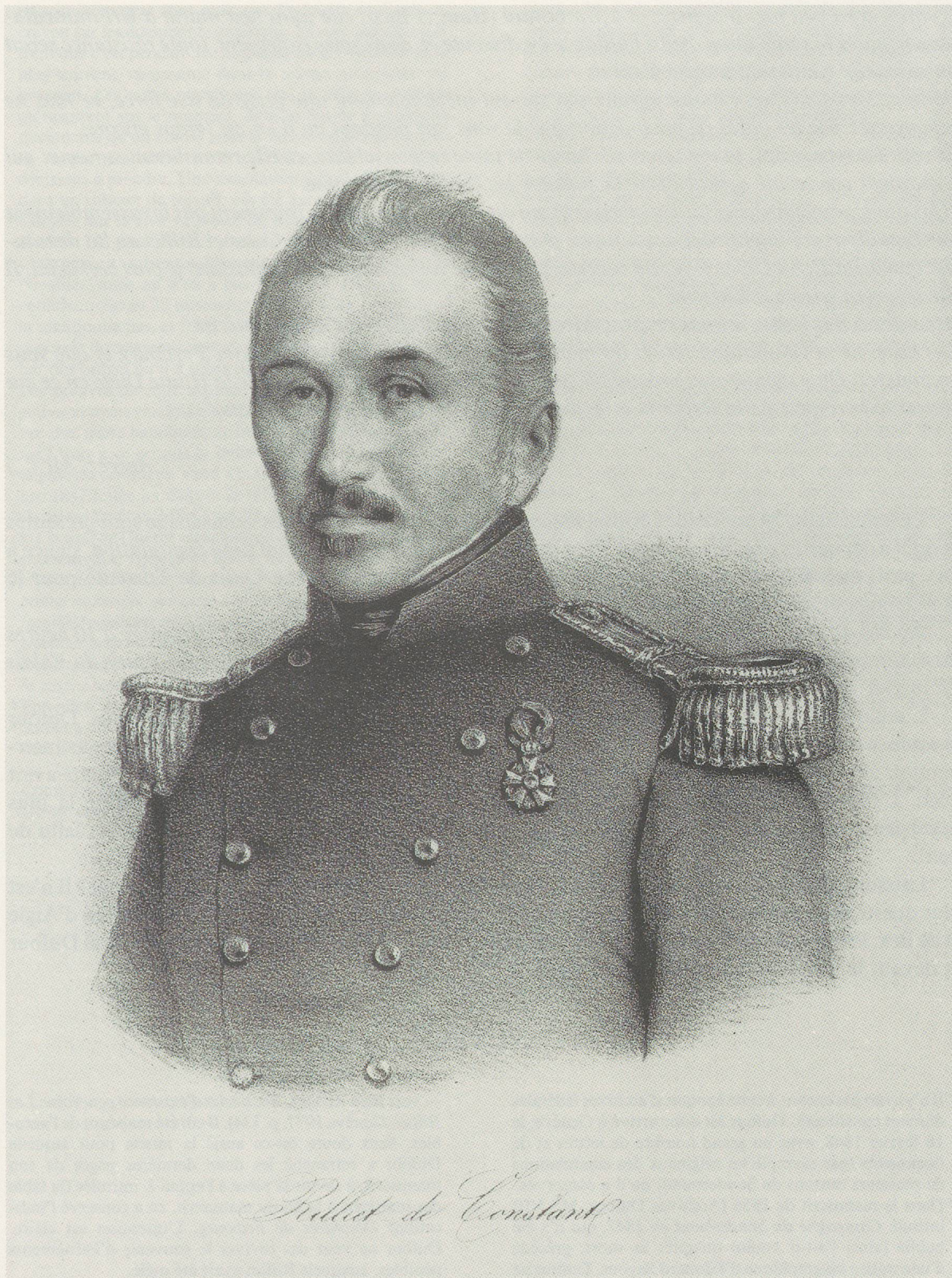


Fig. 80 Anonyme: Louis Rilliet-de Constant (1794-1856), commandant de la 1^{re} division de l'armée fédérale pendant la guerre du Sonderbund, aquarelle, 206 x 155 mm. Bibliothèque militaire fédérale, Berne.

L'entrée a eu lieu hier à Schwyz et à Unterwald (Haut et Bas); elle aura lieu mardi à Uri immédiatement après la ratification. Ainsi l'alliance est dissoute et, dans votre isolement, toute résistance serait aussi inutile que fatale à votre Canton.

Songez, Messieurs, aux maux affreux qui suivent inévitablement une prise de vive force, et vous ne repousserez pas les offres de pacification que je vous fais pendant qu'il en est temps encore.

Si vous les repoussiez, je me serais déchargé de toute responsabilité, et elle retomberait sur ceux qui n'auraient pas reculé devant l'idée de pousser les choses à l'extrême.

Il faudrait, pour empêcher tout engagement qui devient de plus en plus imminent par le rassemblement des Bataillons et l'impatience des troupes, prévenir d'abord Monsieur le Colonel Rilliet en lui demandant un armistice, et m'envoyer un courrier porteur de vos résolutions; et cela dans le plus bref délai. Il me trouvera encore à Lucerne.

Accordez à ma lettre, je vous en prie, Messieurs, toute l'attention qu'elle mérite.

Les bases de la Convention seront les mêmes que celles de la Convention avec Frybourg et que vous connaissez. On y ajoutera un préambule pour se référer à la proclamation de la Haute Diète en ce qui concerne le respect de la Religion et le maintien de l'indépendance des Etats.

Agréez, Mr (...)

Le lendemain, 29 novembre, Rilliet annonce que deux parlementaires valaisans se sont présentés et qu'il a cru devoir conclure avec eux. Il envoie à Dufour le double original de la capitulation, signée à Bex par Louis Rilliet pour l'armée fédérale, Henri Ducrey et Antoine Louis de Torrenté pour le gouvernement du canton du Valais, dont la ratification était réservée.

Au bas de la convention Dufour a ajouté: *Ratifiée par moi à Lucerne le 1^{er} décembre à 10 heures du matin* (suit sa signature) — *La ratification du Conseil d'Etat de la République et Canton du Valais est arrivée à Lucerne le même jour à 2 h 1/2 après midi.*

L'attaque du Valais n'avait pas eu lieu! A Fribourg, à Lucerne, comme pour le Valais, Dufour avait imposé ses vues, réalisé son plan stratégique. La Suisse pouvait régler elle-même, sans intervention étrangère, les problèmes qui étaient alors les siens. L'antique Confédération d'Etats avait vécu. L'Etat fédéral allait naître. Peu de sang avait coulé; la guerre idéologique, forme la plus pernicieuse d'une guerre civile, n'avait pas éclaté; mais sur le front valaisan, il s'en était fallu de peu!

Laissons Urbain Olivier conclure cette étude: le 24 novembre, il a noté dans son journal «Il n'est plus question d'attaquer le Valais avec notre réserve uniquement. Nos bouillants volontaires d'Aigle et de Bex, les réfugiés du Valais, tout ce monde a dû baisser pavillon devant l'ordre du Général Dufour et devant la fermeté de Monsieur Nicollier»¹⁵.

NOTES

¹ Il n'y avait pas encore, à cette époque, d'archives fédérales dûment constituées. Dufour est donc arrivé à Genève, le 18 février 1848, avec un grand nombre de lettres et de documents (par exemple les originaux des capitulations de plusieurs cantons du Sonderbund) qu'il a conservés.

² Dans le manuscrit de 1856 (Archives Dufour, MS VII) intitulé *Campagne du Sonderbund en 1847*, qui n'a été publié (ainsi l'a-t-il voulu) qu'après sa mort, précédé d'une notice biographique d'Edouard Sayous, Dufour ne s'est pas appesanti sur les *embarras causés par le Commandant de la 1^{re} Division*. Il s'est borné à déclarer (p. 39) qu'il *repoussa toutes les propositions qui lui furent faites d'attaquer le Valais (...)* Il pensait d'ailleurs que les *benefices du temps étaient pour lui*. Un peu plus loin (p. 41), il constate qu'il *se trouvait des impatients qui (...) désiraient ardemment [réduire le Valais par la force] et qui y poussaient par tous les moyens*. Pas trace de polémique dans ces lignes. Huit ans s'étaient écoulés depuis les événements. Louis Rilliet-de Constant était hors jeu (il devait mourir quelques semaines plus tard, le 16 décembre 1856

— voir Jean RILLIET, *Six siècles d'existence genevoise. Les Rilliet*, Genève 1977, p. 134). Il eût été malséant de l'accabler. Sans doute est-ce aussi la raison pour laquelle Dufour a retranché les deux dernières pages de son manuscrit, à savoir la pièce à l'appui *L* intitulée (la table des matières, à la fin du manuscrit, en a conservé l'indication) *Désordres de Fribourg*. L'intention est claire. Dufour ne veut pas raviver le souvenir d'événements pénibles, auxquels Rilliet avait été mêlé. Signalons qu'Edgar BONJOUR, dans son livre intitulé *Das Schicksal des Sonderbundes in Zeitgenössischer Darstellung*, Bâle 1947, a reproduit (pp. 77-122) le texte de Dufour dans la version allemande qui avait paru à Bâle en 1876.

³ Sur les avatars de la carrière politique de Louis Rilliet, on se référera à l'étude de Jean-Claude FRACHEBOURG, «Le Colonel Louis Rilliet Constant et James Fazy», dans *Mélanges Paul-Edmond Martin*, Genève 1961, pp. 592-608. Voir aussi Jean RILLIET, *op. cit.*, pp. 125-136.

⁴ Dans toutes les citations, les mots ou membres de phrases

imprimés en gras sont ceux que Dufour a soulignés au crayon sur les documents originaux. Divers indices montrent que c'est pendant la campagne qu'il a souligné et, le plus souvent, commenté dans la marge, au crayon, ces passages. Les notes marginales ont en effet la tournure qu'inspirent sur le moment, dans le feu de l'action, les documents qu'on étudie pour la bonne raison qu'ils sont en rapport immédiat avec les événements et avec les décisions à prendre. Une annotation faite à tête reposée, dans un cabinet de travail, eût été autre!

⁵ Chessel, sur la rive vaudoise du Rhône, à la hauteur de Roches. Un pont de bois y existait depuis 1839.

⁶ Cette copie a vraisemblablement été fournie à Dufour par Nicollier, mais on n'en a pas la preuve. Dans sa lettre confidentielle du 20 novembre (voir p. 171), Nicollier ne la mentionne pas, et il est possible que Dufour se la soit procurée directement pour contrôler ce que lui dit Nicollier des ordres qu'il a reçus de Rilliet.

⁷ Les preuves de cette attitude belliqueuse abondent. Le gouvernement vaudois n'avait-il pas mobilisé de son propre chef treize bataillons, au lieu des six qu'il devait fournir? Voir à ce propos la lettre de Dufour à Jules Eytel, député du canton de Vaud à la Diète, en date du 26 octobre 1847 [citée ici d'après la minute conservée dans les Archives Dufour (MS 42, pp. 28-29)]: après avoir dit que le Conseil de Guerre estimait que les conséquences de cet excès de zèle risquaient d'être fort graves, il ajoute: *je prends la liberté de vous dire, tout en reconnaissant la bonne intention, que cette accumulation de forces à votre frontière contrarie mes plans, et qu'elle ne me paraît pas se concilier avec mes instructions qui ne supposent nullement une attaque du Sonderbund. Je ne pourrais pas en accepter la responsabilité.*

⁸ Entendez: le Valais.

⁹ Rilliet a eu vent de la démarche confidentielle de Nicollier. Il la mentionne dans la lettre qu'il a adressée, en date du 27 novembre, à Louis Blanchenay, président du Conseil d'Etat vaudois (Archives cantonales vaudoise K III 49, cité par Erwin BUCHER, *Die Geschichte des Son-*

derbundskrieges, Zurich 1966, p. 419). Il y fait état de «la lettre confidentielle que Nicollier s'était permis de lui (c.à.d. à Dufour) écrire il y a quelques jours sans m'en donner connaissance et dans laquelle il représentait les bataillons de sa brigade comme démoralisés», et il ajoute «C'est encore une chose que je veux régler».

¹⁰ Urbain OLIVIER, *Campagne de Bâle..., Sonderbund, Valais... Journaux de route*, édités par Frank Olivier, Lausanne 1943, pp. 187 ss.

¹¹ A en juger par ce qu'écrit Blanchenay, la confusion qui régnait dans le Chablais vaudois dépasse toute imagination. Un exemple suffit à le montrer: l'ordre est donné (par le gouvernement vaudois ou par le commandant de la 1^{re} division, la chose mériterait d'être tirée au clair) de licencier le bataillon Roud. Le colonel Barman *prend sur lui de donner un contr'ordre*. Résultat: *le bataillon s'est licencié de lui-même en grande partie, de sorte qu'il ne peut compter.*

¹² Ce plan consiste à faire des démonstrations à Chessel et à Collombey, à passer le Rhône à Lavey (en doublant le pont qui existe d'un pont de chevalets), à occuper fortement le Bois-noir, à entrer en force à Saint-Maurice, à ramasser tout ce qui est de là au lac en faisant garder le sentier qui descend de Veyrossaz. Ce plan risquant de provoquer un coup de désespoir des Valaisans et de faire couler inutilement le sang, Rilliet envisage un second plan, consistant à pénétrer en Valais par Saint-Gingolph et de là à remonter la vallée jusqu'à Saint-Maurice. Il est intéressant de comparer ce plan à celui que Dufour avait lui-même élaboré, pour le cas où il lui aurait fallu attaquer le Valais (*Campagne du Sonderbund en 1847*, Archives Dufour, MS VII pp. 43-45): Dufour songeait de préférence à une attaque par Saint-Gingolph et Le Bouveret.

¹³ Le secrétaire pourrait être un des fils de Rilliet qui servait dans son état-major.

¹⁴ Je le cite d'après la minute que Dufour en a conservée (Archives Dufour, MS 42, pp. 111-113).

¹⁵ Urbain OLIVIER, *op. cit.*, p. 201. Le texte date du 24 novembre.

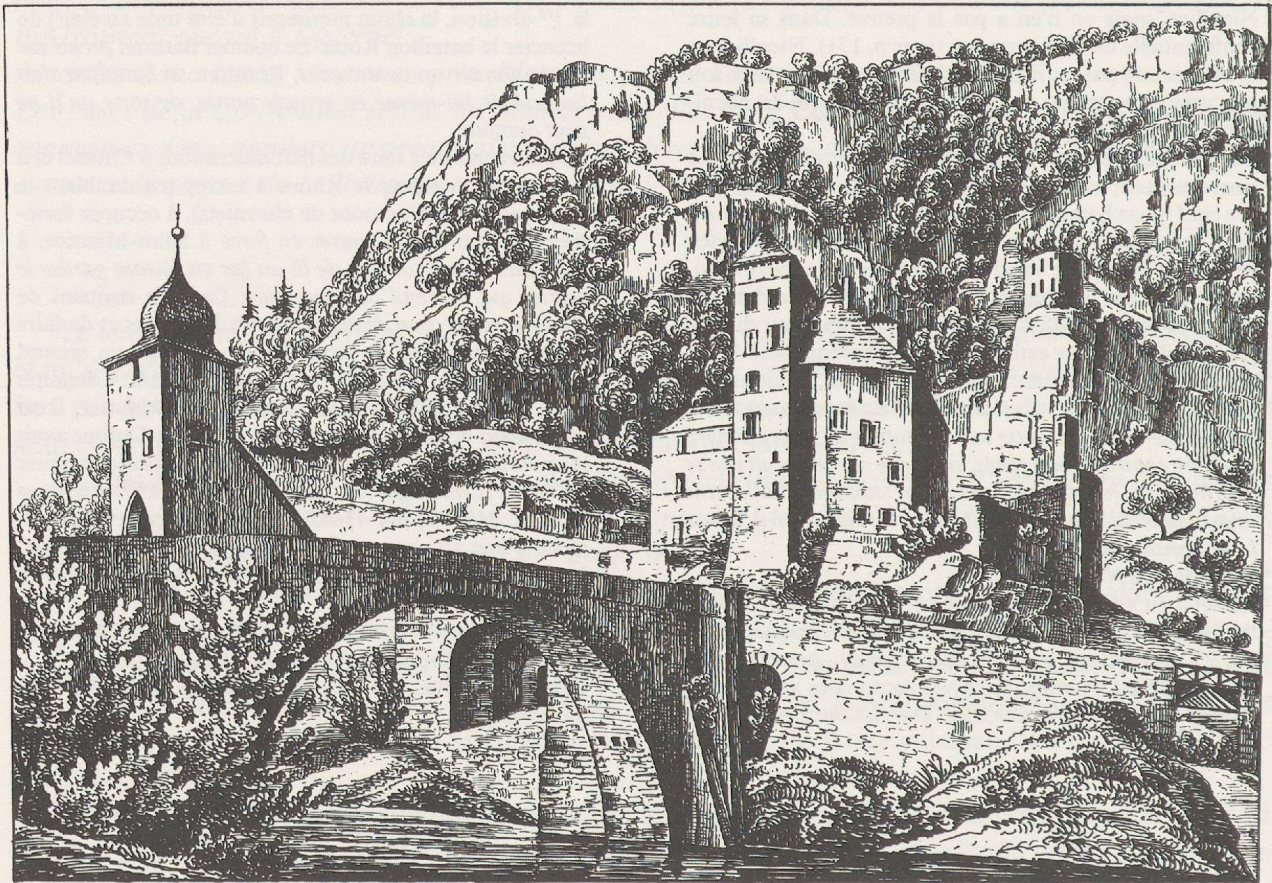


Fig. 81 Anonyme (J. F. Wagner): Le pont de Saint-Maurice entre 1831 et 1847. Gravure, 122 × 175 mm, Association du Vieux Saint-Maurice.